



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Article 1

Nos conditions de vente priment celles de nos acheteurs. Toute remise de commande implique de plein droit l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales. Celles-ci ne sauraient être modifiées par des contraintes figurant sur les bons de commande de nos clients ou dans leurs conditions générales d'achat.

Article 2

Conclusion de la vente : toute commande est considérée comme juridiquement parfaite qu'à la signature du bon de commande. Aucune annulation postérieure n'est donc admise. Tout additif à une commande déjà passée sera considéré comme une nouvelle commande tant en ce qui concerne les conditions que délais.

Article 3

Droits de reproduction : le client est seul responsable de la légalité des créations qu'il nous demande de reproduire, et nous garantit de plein droit toutes contestations de tiers relative aux droits de reproduction attachés à ces créations, l'annonceur ou l'agence qui nous transmet tous les documents nécessaires à la réalisation de l'éthylotest s'assure que ceux ci sont délivrés des droits de reproduction ou que les droits ont été acquittés.

Notre entreprise ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de non-acquittement des droits de reproductions. Les agences et annonceurs autorisent en outre notre entreprise à reproduire l'image des ces éthylotests à des fins promotionnelles.

Article 4

Condition de stockage : nos produits doivent être stockés dans leur emballage d'origine, à l'abri de la lumière, de l'humidité et à une température inférieure à 40°C.

Article 5

Réclamations : toute réclamation devra comporter des détails sur les conditions d'utilisation de l'article, la date et lieu d'achat le N° de lot et le N° de série. Aucun retour de marchandises ne sera accepté, ni par conséquent remboursé ou remplacé s'il n'y a pas un accord préalable écrit avant le retour par le vendeur si les marchandises sont en parfait Etat dans leur emballage d'origine - Ces dispositions ne font pas obstacle au transfère à l'acheteur dès la livraison des risques de perte ou de détérioration des bien vendus - La garantie est limitée uniquement au remplacement des marchandises fournies par ECO-TEST en cas de non fonctionnement dans des conditions normal d'utilisation et de stockage indiquer par le fabricant

Article 6

Tarifs : nos marchandises sont facturées en fonction de notre tarif en vigueur au jour de la commande.

Article 7

Condition de livraison : sauf convention expresse, les dates d'expédition sont données à titres indicatifs leur non-respect ne pourra entraîner ni annulation de la vente ni dommage et intérêt. Les date d'expéditions se calculent à partir de la date de remise du bon à tirer.

Article 8

Risques de transport : les marchandises vendues voyagent aux risques et périls du destinataire, même franco de port. Il appartient au destinataire d'en vérifier le bon état, les manques, pertes ou avaries à la livraison, et de faire éventuellement, toutes réserves d'usage par lettre recommandée sous 48 heures au transporteur ; L'absence de réserves précises ne permettant pas la prise en charge du litige.



VOUS APPORTE UN SERVICE DE QUALITÉ
Et vous propose d'acquérir les bons réflexes sécurité

Article 9

Paiement : les règlements doivent être effectués 50% à la commande, le solde à la livraison, au comptant et net sans escompte. Dans le cas de relations commerciales régulières, les règlements supérieurs à 500€ peuvent être acceptés, après accord de notre entreprise à 30 jours fin de mois.

Article 10

Impression : pour toute fabrication éditée en quantité inférieure à 2000 exemplaires il ne peut être garanti une reproduction de couleur spécifique malgré tous les soins apportés à l'impression les couleurs peuvent être légèrement différentes. Tout défaut d'impression n'altérant pas de façon déterminante le sens ou le contenu global ne donne ni droits à une remise ni à un refus de paiement ni à un tirage gratuit. Les éventuelles réclamations devront parvenir dans les 8 jours suivant la livraison par lettre recommandée au vendeur.

Article 11

Réserves de propriété : notre entreprise conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix. Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens

Article 12

Juridiction : élection de domicile et faites à notre siège social. En cas de contestation, quel que soit le lieu de la livraison de nos marchandises, le tribunal de commerce de SENS 89100 est le seul compétent.